

ID: 038-213804511-20240521-2024_051-DE

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS 52 rue du Stade 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le vingt-et-un mai** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/05/2024
Présents :	19	Date d'affichage:	15/05/2024
Votants:	22	Date de	15/05/2024
		publication:	

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, BRUDERLI Mariane, DECHANOZ Sylvie, DESCAMPS Gil, DEVELAY Fabienne, DI CIOCCIO Pietro, FRANCO Maelle, GARNIER-MICHELIN Sophie, GEORGES Corinne, GRAUSI Jérôme, HABLIZIG Karine, KJAN Sylvain, MARTELIN Yves, MOLLARD Yoann, NOUET Sylviane, RAFFELLI Gaël, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, TIRANNO Gina.

Etaient absents et excusés :

BEKHIT Thierry pouvoir à **REIX** Stéphane, **BELMONTE** Sophie pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Était absent :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2024-051	RESSOURCES HUMAINES Création de 4 emplois saisonniers « jobs d'été »

Vu l'article L 332-23 alinéa 2 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la volonté de la commune d'associer les jeunes Jalioromains à la vocation du Service Public.

A l'image des années précédentes, pour renforcer les équipes techniques avec les départs en congés des agents titulaires, mais également pour faire donner la possibilité à des jeunes jalioromains d'avoir une première expérience de travail, il est proposé de recruter sur des CDD de 3 semaines, 4 jeunes jalioromains.

Pour l'année 2024, les 4 jeunes seront recrutés selon le calendrier suivant :

- 1 jeune pour la période du 8 au 26 juillet 2024
- 1 jeune pour la période du 22 juillet au 9 août 2024
- 1 jeune pour la période du 5 août au 23 août 2024
- 1 jeune pour la période du 12 août au 30 août 2024

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le



ID: 038-213804511-20240521-2024_051-DE

Les jeunes seront affectés au service technique et participeront aux missions d'entretien de la commune, placé sous l'encadrement d'un agent technique.

Le temps de travail sera de 35 heures par semaine et la rémunération se fera en référence au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

• La création de ces 4 emplois saisonniers « Jobs d'été ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI

Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN



